



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

CPER 2015 2020

Prolongé à 2022 pour le volet mobilité

Bilan synthétique



MARIE-GUITE DUFAY

Présidente de la région
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



FRANCK ROBINE

Préfet de la région
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



La Bourgogne-Franche-Comté dispose de forts atouts d'attractivité, du fait de sa situation géographique centrale entre les deux principales métropoles nationales et une zone frontalière riche. Elle bénéficie d'un patrimoine industriel de premier plan et d'une notoriété mondiale pour ses productions alimentaires.

Les Contrats de Plan État-Région (CPER) des régions Bourgogne et Franche-Comté ont été signés en 2015 par l'État et la Région pour une durée de six ans. La réforme territoriale de 2016 a consacré l'avènement de la région Bourgogne-Franche-Comté. Cette fusion a permis de renforcer ce partenariat contractualisé entre l'État et le Conseil régional, en lui insufflant une dynamique nouvelle et une vision stratégique à l'échelle de la nouvelle région.

Les CPER ont pour objectif majeur de traduire l'engagement de l'État et des régions par une mobilisation commune et convergente au profit de projets structurants d'équipement nécessaires au rayonnement du territoire, d'adaptations stratégiques aux enjeux de transitions économique, sociale et environnementale pour le territoire et ses citoyens.

En Bourgogne-Franche-Comté, les CPER 2015-2020 ont notamment soutenu le déploiement de grands atouts régionaux que sont l'excellence de

l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) et l'exceptionnelle richesse du patrimoine historique, culturel et naturel. Par ailleurs, ils ont également permis d'unir les moyens et les politiques publiques de l'État et de la Région pour le désenclavement des territoires, notamment ruraux, l'égalité d'accès aux nouveaux usages du numérique ou encore la redynamisation économique et la cohésion sociale des territoires infra-départementaux.

En termes financiers, cette mobilisation conjointe sur six années se traduit par un volume financier de plus d'1,2 milliard d'euros, dont quasiment la moitié a été affectée au profit de la modernisation, la pérennisation, la sécurisation ou encore la diminution de l'impact environnemental des réseaux de transport.

En ce domaine, les chantiers étant d'ampleur considérable, il a été acté la prolongation de deux années du programme routier et ferroviaire inscrit en 2015. Cette prorogation du volet mobilité a permis le plein achèvement des ambitions de mobilité partagées initialement et leur renforcement, au travers de crédits de relance nationale et régionale, permettant ainsi de conforter la cohérence des opérations et l'efficacité des travaux.

Ce bilan final des CPER 2015-2020, dont vous

découvrirez en synthèse la portée concrète au fil des pages de ce document, témoigne de la constante volonté de l'État et de la Région d'accompagner les dynamiques majeures de notre territoire en soutenant ses atouts (recherche, industrie, innovation, environnement, culture et patrimoine, alimentation) mais aussi en catalysant les efforts de financement et d'expertise au profit de l'égalité des territoires et des citoyens (enclavement territorial, vieillissement de la population, formation professionnelle, production d'énergies renouvelables et rénovations énergétiques).

Le CPER Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027, signé le 23 février 2022, tendra à poursuivre et renforcer les efforts accomplis par l'État et la Région pour accompagner la Bourgogne-Franche-Comté dans la nécessaire réponse qu'elle apportera aux défis toujours plus pressants des transitions et des adaptations à de nouvelles formes de vie en communauté, tels qu'issus de la récente crise sanitaire.

Sommaire

01 Des principes partagés pour élaborer le CPER 2015-2020

02 Un projet de territoire au service des grands enjeux

03 Six grandes thématiques d'intervention

1 Mobilité

2 Enseignement supérieur - Recherche - Innovation (ESRI)

3 Transition écologique, énergétique et solidaire

4 Numérique

5 Emploi

6 Territoire - Culture - Patrimoine

04 Conclusion et perspectives

Des principes partagés pour élaborer le CPER 2015-2020

Le Contrat de Plan État-Région (CPER)

est un document par lequel l'État et l'assemblée délibérante d'un Conseil régional s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir.

Les CPER ont été instaurés par l'article 11 de la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, afin de favoriser **l'articulation du plan national avec les plans régionaux** créés par cette même loi.

Plusieurs générations de contrats «Etat-Région» se sont succédés depuis cette période.

Les CPER 2015-2020, redevenus « contrat de plan » intégrant à nouveau les projets de routes, visaient à formaliser l'engagement de l'État et des régions au service d'une stratégie négociée d'investissements pour la compétitivité, la croissance et l'emploi, mais également à accompagner la réforme territoriale qui entraînait la fusion des régions dès le 1er janvier 2016.

À cette fin, les Régions Bourgogne et Franche-Comté de l'époque ont conjointement écrit leur CPER respectif 2015-2020, prenant en compte les nécessités communes et les spécificités de chaque territoire historique.

Les deux CPER 2015-2020 Bourgogne et Franche-Comté devaient répondre à deux grands objectifs :

- **investir pour la compétitivité, la croissance et l'emploi**
- **accompagner la réforme territoriale**

Suite à la création de la région Bourgogne-Franche-Comté, les deux CPER ont été harmonisés à travers les avenants successifs, et un effort de convergence a été mené, tout en conservant l'architecture des documents initiaux mais en réalisant un suivi unique.

Ainsi, pour la partie concernant l'action de l'État en faveur des politiques d'égalité territoriale, une convergence régionale

a été établie à partir de 2018. Elle est articulée autour de 4 axes communs. De même, dans le volet Emploi, une portée désormais régionale a été conférée à des dispositifs inscrits en 2015 dans chacun des CPER, tandis qu'une évolution des architectures de ces volets et des volets numériques, actant les nouvelles priorités régionales en ces domaines, a été validée dans l'avenant 2.

La fusion des régions au 1er janvier 2016 et les évolutions réglementaires ou budgétaires ont eu des impacts générant des ajustements de choix et de calendriers dans la mise en œuvre des CPER impliquant, pour les modifications importantes, des avenants.

La perturbation la plus importante restera à tous les égards la crise sanitaire qui a secoué le pays à compter du printemps 2020. Une grande partie des activités et travaux 2020 ne pouvant se réaliser en télétravail ont été suspendues, bloquant ainsi de nombreux chantiers.

La mobilisation rapide de l'Etat et de la Région ont conduit au lancement de mesures de soutien de l'économie et des solidarités traduites dans le Plan France Relance de l'Etat, les mesures d'urgence ainsi que le PAIR en Région.

L'Etat et la Région ont produit chaque année un bilan d'avancement des CPER avec une transmission pour l'Etat au niveau national. Ce suivi régulier a également fait l'objet d'instance de concertation avec les partenaires (2016, 2017 et 2018).

01

Les grandes dates

24/04/2015
CPER de l'ex-région Bourgogne

03/07/2015
CPER de l'ex-région Franche-Comté

03/03/2017
Avenant n°1 commun

25/01/2019
Avenant n°2 commun

10/05/2019
Avenant n°3 commun

Le CPER, un projet de territoire au service des grands enjeux

Au 1er janvier 2020, la Bourgogne-Franche-Comté rassemble 2 783 033 habitants, soit 4,3 % de la population de France métropolitaine.

Alors qu'entre 2008 et 2013, la région gagnait encore des habitants, sa population n'a pas augmenté entre 2013 et 2018. Conséquence du vieillissement de la population, son solde naturel est quasi nul sur cinq ans, les décès l'emportant sur les naissances depuis 2015. Les effets du vieillissement de la population sont davantage marqués dans la région qu'au national : 29 % des habitants ont plus de 60 ans contre 25 % au niveau national. Le nombre de personnes dépendantes tend à augmenter à hauteur de 2 % par an.

Comme l'illustre l'infographie ci-contre, la structure de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté est plus orientée vers la demande extérieure qu'en France en moyenne : 20,2 % des emplois (emplois internationaux courants et rare) en Bourgogne-Franche-Comté contre 18,2 % en France. La place que tient l'industrie dans l'économie régionale, mais aussi le poids du secteur viticole expliquent en particulier ces chiffres faisant de la région à la fois la première région industrielle de France (en proportion de l'emploi salarié) et un territoire à dominante rurale.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



FRANCE

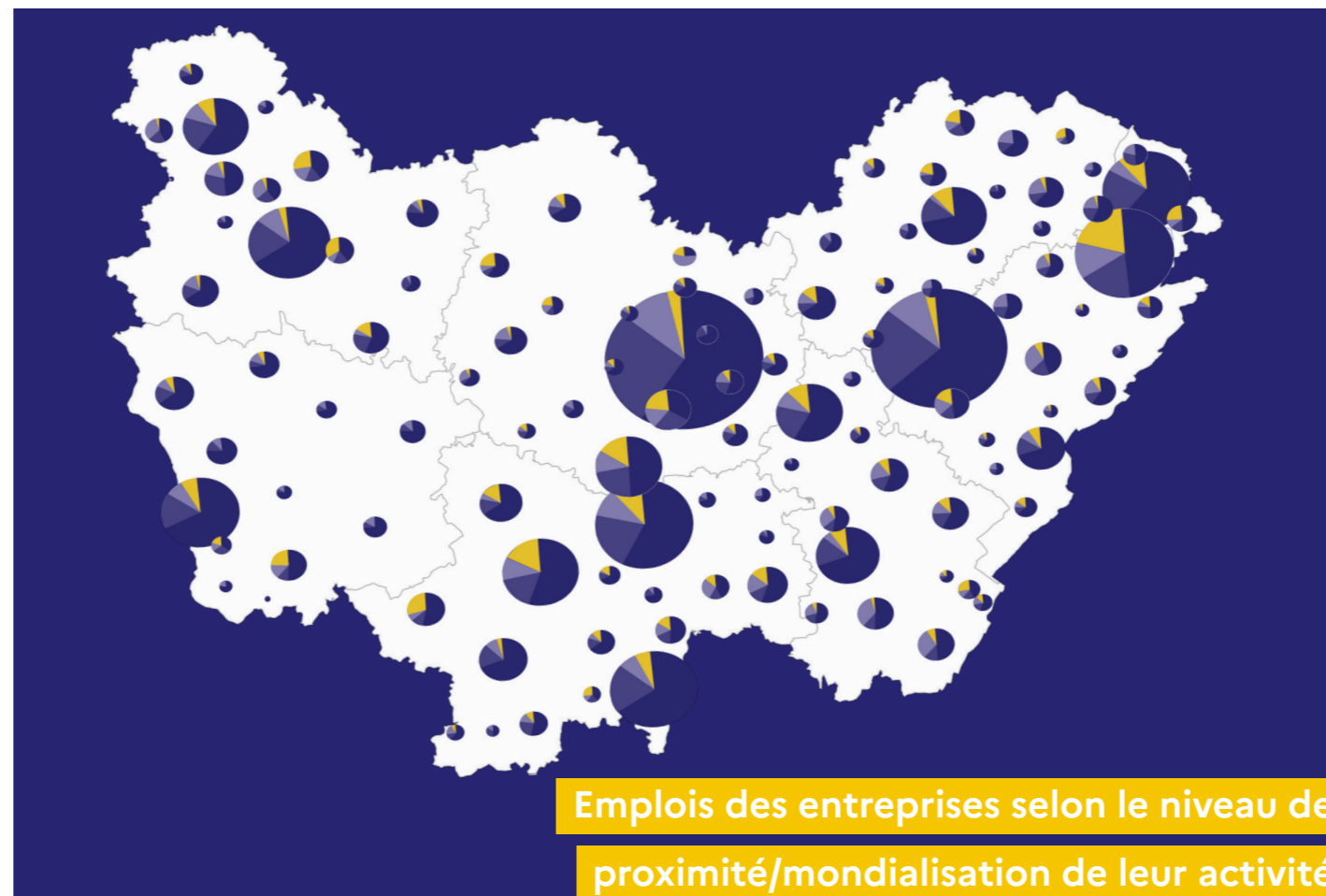


0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%



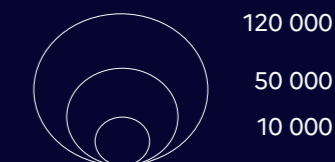
Les CPER devaient accompagner le renforcement des points communs et complémentarités existants notamment :

- l'appartenance à un système urbain commun qui s'étend de Belfort au Creusot en passant par Montbéliard, Besançon, Dole, Dijon et Chalon-sur-Saône ;



Dans certains territoires, l'emploi est très connecté aux marchés du monde (emplois internationaux courants et rare) alors que cette connexion constitue une part très réduite des emplois d'autres. Le cocktail de l'emploi territorial est constitué des mêmes ingrédients mais pas dans les mêmes proportions.

Effectifs salariés concernés



Typologie sous l'angle du niveau de mondialisation/ proximité de leur activité

- Croupe 1 : activités de proximité liées aux besoins courants de la population
- Croupe 2 : activités de proximité liées aux besoins de second ordre de la population
- Croupe 3 : activités exposées liées à une activité courante
- Croupe 4 : activités exposées rares

- l'existence de solidarités quotidiennes entre bassins de vie bourguignons et franc-comtois qui induisent des déplacements journaliers d'habitants et des relations croissantes entre territoires ;
- le défi d'une transition énergétique auquel les deux régions sont confrontées et pour lequel des mesures ont d'ores et déjà été entreprises.

Répondant à un diagnostic territorial spécifiquement réalisé pour chaque région, la construction des CPER pour 2015-2020 a été élaborée autour de cinq volets thématiques mais seuls quatre volets étaient suivis pour les crédits contractualisés (le volet Filières d'Avenir-Usine du Futur étant soutenu par des crédits valorisés) :

- la mobilité multimodale ;
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- la transition écologique et énergétique ;
- le numérique ;

et deux volets transversaux :

- l'emploi ;
- l'aménagement des territoires.

Pour accompagner la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté, les contrats de plan ont été élaborés avec la volonté de présenter des stratégies communes sur plusieurs thématiques et avec deux volets en commun :

- l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, avec des projets communs en matière de recherche et des moyens mutualisés dévolus au développement numérique des sites universitaires ;
- les filières d'avenir et l'usine du futur avec une stratégie commune et des moyens complémentaires.

02

Six grandes thématiques d'intervention

Les chiffres clés

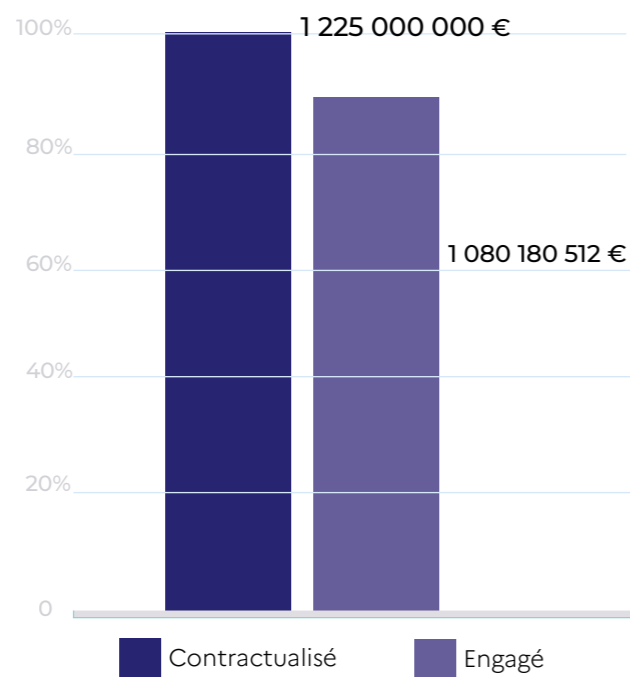
Les CPER Bourgogne et Franche-Comté prolongés ont permis d'engager plus d'un milliard d'euros soit 88,2 % des 1,2 milliard d'euros de crédits prévus au contrat.

Avec ses 592M€ de crédits prévus au contrat, le volet « Mobilité » représentait

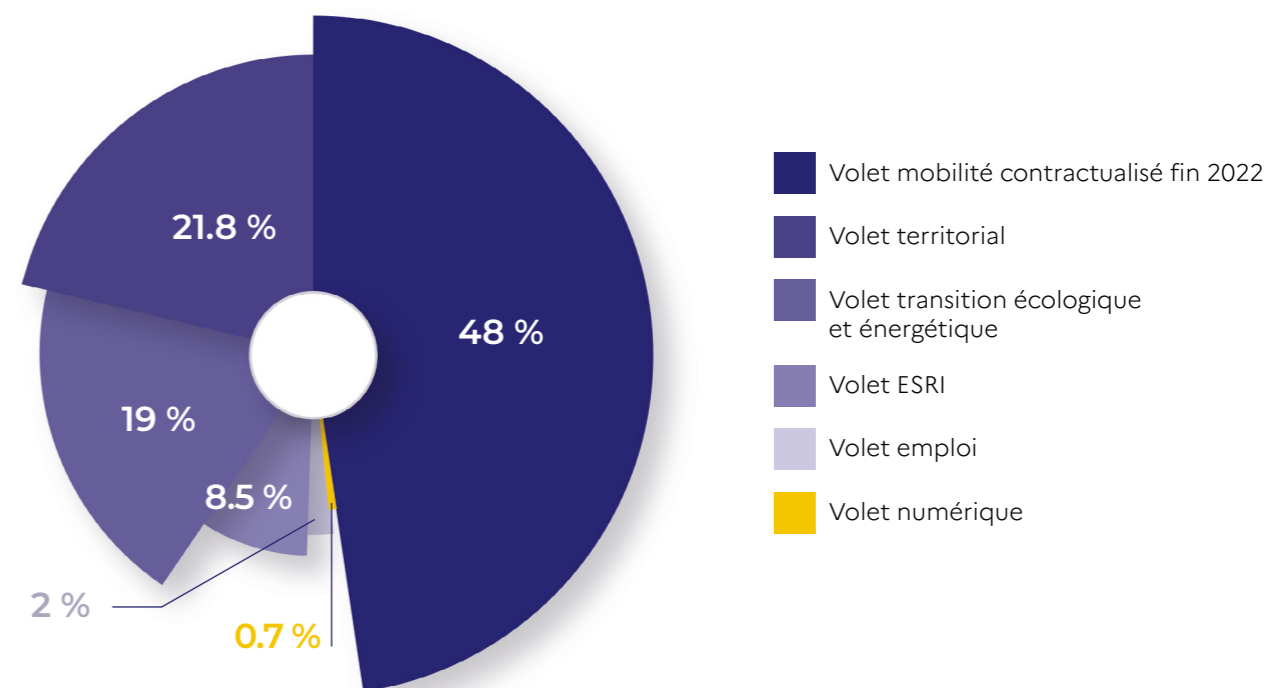
48 % de la maquette financière.

Les six thématiques d'intervention présentent un taux d'engagement de plus de 60 %, les volets "Numérique" et "TEE" s'approchant des 100 %.

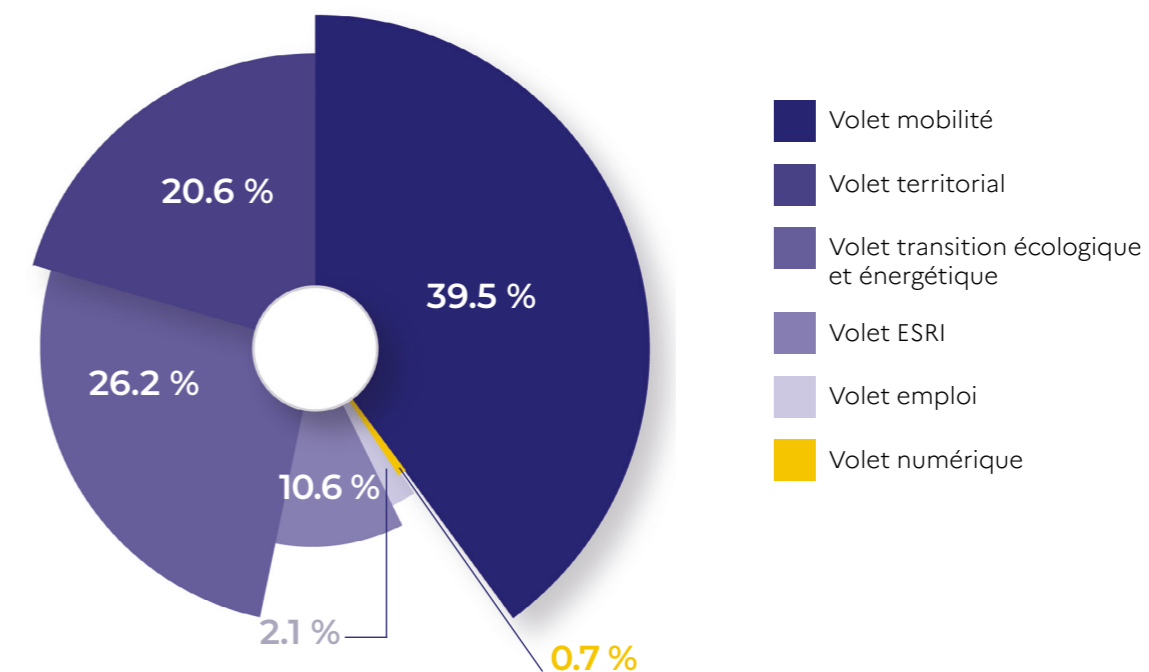
CPER ÉTAT - RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



RÉPARTITION DU MONTANT CONTRACTUALISÉ PAR THÉMATIQUES



RÉPARTITION DES 88,2 % DU MONTANT ENGAGÉ PAR THÉMATIQUES

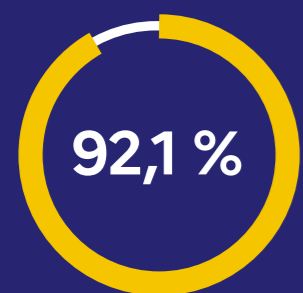




Objectif

Disposer d'infrastructures et de services de transports performants, en vue de renforcer l'attractivité de la région et de répondre aux besoins des habitants, des acteurs économiques et des visiteurs.

Taux d'engagement



Montant global engagé

545 590 540 €

Maquette*

592 263 076 €

* Maquette financière contractualisée

Volet mobilité

Réalisations sur 2015-2022

(en millions d'euros et taux engagement)

Ferroviaire	273 M€	106 %
Mobilités actives	1.3 M€	83 %
Fluvial	7,9 M€	101 %
Routier	263,9 M€	81 %

C'est un enjeu majeur en termes de dynamisme économique et de création d'emplois.

À cette fin, un objectif prioritaire est de disposer de liaisons renforcées avec les espaces économiques limitrophes et de rechercher une meilleure articulation entre les différents territoires régionaux, tant dans les domaines routiers que ferroviaires. Le CPER 2015-2022 a également veillé à privilégier une mobilité plus durable, plus respectueuse de l'environnement et du cadre de vie des habitants, notamment par des opérations améliorant la sécurité, le transport de voyageurs et le fret ferroviaires et les déplacements actifs, en particulier cyclables.

Cumulant plus de 48% de la maquette initiale des CPER 2015/2020, ce volet coconstruit avec des acteurs influant (départements, SNCF réseau) constitue un volet très regardé et attendu d'opérations « au temps long » complexes par leur nature, soumis à de nombreuses procédures réglementaires (utilité publique, expropriation, prise en compte de l'environnement, avis citoyen et instances spécifiques, évolutions de normes et textes de loi), à l'évolution des prix de matériaux et coûts de chantiers, à l'évolution de choix politiques voire à l'évolution des réalités budgétaires du partenariat qui, au final, pèsent sur les calendriers de mise en œuvre effective des opérations.

Enjeux régionaux

dans le domaine des mobilités multimodales

- SÉCURISER ET RÉNOVER** les infrastructures existantes, dans la continuité des CPER précédents
- DÉVELOPPER OU PÉRENNISER** les transports sur l'axe transversal Est-Ouest, y compris par les voies ferrées assurant la desserte dite « fine » des territoires
- ASSURER L'ACCESSIBILITÉ** pour tous des quais de gare, selon les priorités des schémas nationaux et régionaux en vigueur
- DÉSENCLAVER** les territoires par un maillage concerté et fiabilisé
- DIMINUER** l'impact environnemental des transports

En conclusion

Témoins du caractère évolutif et concerté des CPER, les trois avenants signés en 6 ans ont apporté l'avantage de réaffecter des crédits disponibles suite à la révision de projets, notamment suite à des études financées par les CPER. Ceux-ci ont permis de mieux définir les besoins et d'affiner les priorités partagées entre État, Région, collectivités et usagers.

Malgré ces complexités et l'année 2020 qui a vu la suspension de nombreux chantiers en réponse à la crise sanitaire, le volet affiche des taux de réalisation satisfaisants. L'ensemble des opérations contractualisées a été engagé, que ce soit avec les études prospectives ou préalables aux travaux, ou par les travaux eux-mêmes. Au regard de l'ampleur de certaines de ces opérations, ou de la révision de leur programme suite aux résultats des études et des consultations préalables, il a cependant été nécessaire de prolonger certaines d'entre elles jusqu'à fin 2022.

Cette prolongation a permis de réaliser la quasi-totalité de la programmation routière initiale, et d'être plus ambitieux dans le domaine ferroviaire et notamment les gares, avec un taux de réalisation de plus de 92 % à la fin de l'année 2022.

Montants contractualisés après prolongation



Opérations emblématiques



Réouverture de la ligne Belfort-Delle

Ce sont plus de 10M€ qui ont été investis sur ce chantier par l'État et la Région, en continuité avec le précédent CPER, et au total, plus de 110M€ ont été mobilisés pour permettre la réouverture de la ligne, ce qui est peu fréquent au niveau national.

Cette opération est emblématique de la volonté partagée de renforcer le dynamisme économique et le maillage territorial des transports de la région, par le soutien à l'activité transfrontalière et l'augmentation de la part du rail dans les mobilités du quotidien. Cette réouverture d'une ligne stratégique, réalisée fin 2018, constitue désormais une porte d'accès vers la Suisse pour l'Aire Urbaine de Belfort-Montbéliard.

Elle offre 16 allers-retours quotidiens entre

Belfort et Delle, et permet aux voyageurs, suisses ou français, d'accéder à la ligne LGV Rhin-Rhône par sa connexion avec la gare de Belfort-Montbéliard TGV.

Les 3 années de travaux ont permis de fournir 27 000 heures de travail aux personnes éloignées de l'emploi, grâce aux clauses d'insertion.

Le temps de parcours est estimé à environ 25 minutes entre Delle et Belfort et à environ 10 minutes entre Belfort-Ville et Belfort Montbéliard TGV.



Accessibilité des quais de gare

Sur l'ensemble de la région, le programme de mise en accessibilité des quais de gare a été une des grandes priorités des CPER 2015-2020.

En témoignage non seulement la consommation intégrale des crédits contractualisés dans les CPER 2015-2020, à hauteur de 70M€, mais aussi la prolongation des travaux jusqu'à fin 2022, en portant l'enveloppe totale de 70,5 à 86,9M€.

Emblématique de ces réalisations au profit des personnes à mobilité réduite, ainsi que des autres usagers portant des charges lourdes ou souhaitant associer des modes de déplacements actifs au train, les travaux réalisés à Dijon-Ville soutenus par le CPER ont permis d'achever en 2020 la moitié du programme de mise en accessibilité.

Mise en place de 4 ascenseurs
Installation de 4 rampes de 46 mètres

À fin 2022, plus de 37M€ ont été engagés pour ces travaux dans la métropole dijonnaise.



Modernisation de la Ligne des Horlogers



99 % des crédits prévus à fin 2020 ont été engagés, soit plus de 51 M€.

L'État et la Région sont très attachés au développement et à l'amélioration de la performance de cette ligne à fort potentiel pour les déplacements du quotidien et les échanges avec la Suisse, que ce soit du premier plateau du Doubs vers l'agglomération bisontine, ou vers le plateau du Locle, en Suisse. Au départ, il s'agissait de travaux d'infrastructure entre Morteau et Le Locle, pour renforcer la robustesse de cette ligne dont la fréquentation est en hausse constante, et d'assurer la pérennité des liaisons avec le réseau suisse, en harmonisant les systèmes de signalisation.

Le résultat des études menées dans le cadre du CPER 2015-2020 a établi la nécessité de travaux supplémentaires et accru l'ambition du projet, en y

intégrant la réalisation des mises en accessibilité des gares de Valdahon, Morteau et l'Hôpital du Grosbois, ainsi que la mise en place, l'entretien et le démantèlement du système de signalisation français KVB entre le col des Roches et la gare de La Chaux de Fonds en Suisse. Cette adaptation de la signalisation permettra au matériel roulant de la région de continuer à circuler en Suisse jusqu'à son renouvellement, au plus tard fin 2029.

L'État et la Région ont donc prolongé cette opération à 2022, en portant le montant total des crédits contractualisés à plus de 51M€, financés à parité. Les études réalisées permettront la seconde phase des travaux de régénération en 2024.



Déviations de Port-sur-Saône (Haute-Saône)

Les crédits du CPER ont permis de finaliser les études, poursuivre les acquisitions foncières et réaliser la totalité des travaux de cette opération-phare du contrat de plan.

Cette déviation à 2x2 voies, d'une longueur de 8 km, s'inscrit dans la continuité de la déviation de Pusey-Charmoille, à l'entrée Ouest de Vesoul, et se raccorde sur la RN 19 actuelle à l'entrée Ouest de Port-sur-Saône.

La déviation favorise le désenclavement de la Haute-Saône, les déplacements des usagers à l'intérieur du département et les liaisons vers les territoires limitrophes, sur un axe au fort potentiel d'activité économique, celui qui relie Delle à Langres, et qui s'inscrit d'autre part dans le bassin vésulien, très marqué par l'activité automobile.

Cette nouvelle section à double voie réduit également les nuisances sonores et environnementales pour les habitants de Port-sur-Saône, liées en particulier à la circulation des poids-lourds en transit à travers un site très contraint, dans le cadre du franchissement de la vallée de la Saône. Le volet environnemental de l'opération a été, à ce titre, exemplaire, le tout réalisé dans le respect du budget initial et les délais de livraison attendus (inauguration en 2021).

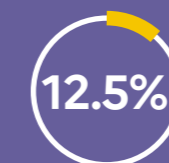
Financement



État



Région



Conseil départemental Haute-Saône

Total des crédits engagés État et région, fin 2022

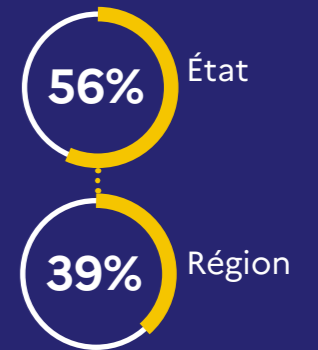
100,2 M€

Coût total de l'opération

128 M€

Total des travaux

39.4 M€



Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA)



Classée dans le réseau européen de transport (RTE-T) sur la transversale Nantes Budapest, la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) entre Nevers et Chagny a bénéficié d'importants travaux de régénération en 2020. Les travaux se poursuivent en 2023 dans le cadre du CPER puis des chantiers seront programmés sur fonds propres SNCF Réseau les années suivantes. Le classement RTE-T ouvre également des perspectives d'aides européennes pour développer le fret ferroviaire sur la ligne.

Objectif

Favoriser le dynamisme scientifique, industriel et l'attractivité des campus de la région

Taux d'engagement



Montant global engagé

93 661 274 €

Maquette*

103 040 000 €

*Maquette financière contractualisée



2

Volet enseignement supérieur, recherche et innovation

À leur signature, les contrats de plan ont adopté pour cette thématique des objectifs communs à l'ensemble du territoire bourguignon-franc-comtois.

Il est apparu, en effet, que les CPER étaient des outils privilégiés pour associer les moyens de l'État et de la Région, soit en 6 ans plus de 100 M€ consacrés au renforcement de l'excellence de la recherche

et de l'innovation, à l'attractivité des campus et au dynamisme des multiples sites régionaux, le tout en lien avec les besoins des entreprises implantées sur nos territoires.

Orientation régionale

Cette action convergente et partagée au profit de projets d'envergure et de réhabilitations d'intérêt régional a suivi deux grandes directions :

RENFORCER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION en lien avec les pôles de compétitivité qui font rayonner la Bourgogne-Franche-Comté au plan national, et au-delà, notamment dans les filières d'excellence que sont l'agro-alimentaire, les sciences du goût, la santé, les énergies nouvelles et durables, ou encore les matériaux avancés et les micro-technologies ;

RÉNOVER ET MODERNISER L'IMMOBILIER D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, pour améliorer la qualité de vie des étudiants et des campus, y compris dans le domaine du numérique, avec la création de 2 Learning centers et l'activation, dès 2016, d'une carte multi-services régionale.

Quelques chiffres



44 millions pour rénover l'immobilier d'enseignement supérieur



25 millions pour l'équipement scientifique en région

Recherche / innovation

FOCUS

- Territoires/ Environnement/ Aliments 2 415 000 €
- Santé / Ingénierie moléculaire et cellulaire 5 232 000 €
- Apprentissage/ Santé/ Vulnérabilité 438 000 €
- Transport/ Véhicules / Énergies 2 360 000 €
- Patrimoine/ Sociétés/ Dynamiques territoriales 1 188 000 €
- Innovation 3 364 000 €
- Matériaux avancés/ phoniques/ microtechnologies/ systèmes intelligents intégrés 10 563 000 €

Opérations emblématiques



Développer les infrastructures de recherche et d'innovation

Les plateformes technologiques (PFT) et les centres de ressources technologiques (CRT) ont été soutenus dans le cadre du CPER dans leur fonctionnement et leur développement par plus de 3,4M€ .

Les plateformes et les centres de ressources technologiques interviennent dans des domaines de compétences spécialisés et d'intérêt général pour les entreprises, en priorité les PME.

Des actions d'animation du réseau des plateformes ont été réalisées avec l'appui de la SATT SAYENS, en faveur du transfert de technologies, et du renforcement du partenariat entre la recherche publique et les entreprises. LE CPER a soutenu la SATT SAYENS avec plus de 1,4M€.

Exemples

- **Innovalim et la PFT du Charolais** pour l'expérimentation et l'innovation agro-alimentaire ;
- **Microtechnique Prototypage**, basée à Morteau et intervenant pour l'horlogerie, la joaillerie mais aussi le design, l'architecture, l'automobile... ;
- **Usinage Grande Vitesse (UGV)**, soutenant la technologie mécanique en réalisant notamment des prototypes ;
- **O3PI** spécialisée dans les plastiques innovants (agro-matériaux, plastronique), l'acoustique et le numérique dans la construction (BIM)
- **PLATEFORM3D** spécialisée dans la conception, le prototypage 3D et la réalisation de formes complexes

Speed Business 2019



Maison Régionale de l'Innovation – Dijon (21)
Rencontre avec plusieurs PFT de BFC et leurs chargés de projet
Réunion INNOVALO – Association des PFTs de France
2 RDVs professionnels dont 1 pouvant mener à un projet.



Focus sur la centrale technologique MIMENTO et autres projets en santé

Située sur le Technopôle de Besançon, cette centrale intervient dans la Micro-fabrication pour la Mécanique, les Nanosciences, la Thermique et l'Optique (MIMENTO). Elle est emblématique de l'action du CPER pour favoriser le lien entre les sciences fondamentales, la filière d'excellence régionale des microtechniques, l'innovation et l'activité industrielles.

Elle fait partie d'un réseau de centrales technologiques national (RENATECH). Son équipe d'une quinzaine d'ingénieurs et de techniciens soutient les projets de recherche, en lien avec les chercheurs académiques et les industriels. Elle favorise le développement technologique et propose un accompagnement pour la maintenance des équipements ou pour les utilisateurs de ces technologies et matériaux de pointe.

Le CPER a contribué pour plus de 4,385M€ à l'activité de la centrale MIMENTO, lui

permettant notamment d'acquérir un microscope électronique à balayage de dernière génération. Cet équipement de Mimento répond également aux enjeux de santé notamment en microtechniques pour les médicaments innovants. C'est le cas également du projet Idiathérap de l'ICMUB et du projet LIPSAT (lipides et santé, immuno et cancer) du laboratoire LNC sur Dijon qui ont bénéficié de 4,2 M€ pour développer une recherche d'excellence dans le domaine de la pharmaco-imagerie-agents théranostiques et de la prévention du traitement des cancers.



4.38 M€
d'aide du CPER



Campus de la Bouloie à Besançon - Opération Après-Temis

Identifié en 2014 comme l'un des campus prioritaires en termes de réhabilitation énergétique et d'optimisation du patrimoine d'enseignement supérieur, ce campus bisontin, également connu sous le nom de Méridienne des Savoirs, est l'un des trois campus que compte Besançon, avec celui de la boucle du Doubs en centre-ville et celui des Hauts-du-Chazal.

L'opération co-financée dans le cadre du CPER a bénéficié

de 5,9 M€ au total. Elle s'est achevée fin 2020 et fait partie du programme d'aménagement et de modernisation d'ensemble d'un site qui entend devenir un campus-parc, avec une forte ambition écologique et numérique. Cette modernisation profitera à un effectif de plus de 10 000 étudiants et participe de l'équilibre et de la variété de l'offre de formation supérieure sur le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Financement total

5.9 M€



Inauguration Crous ©David Cesbron



Réhabilitation de la résidence étudiante du campus Arts et métiers de Cluny

L'École nationale supérieure des Arts et Métiers est installée depuis plus de cent ans sur le site de l'abbaye. Il s'est bâti une réputation internationale dans trois domaines : l'usinage à grande vitesse, l'industrie du bois, la maquette numérique et l'imagerie virtuelle. De nombreux projets européens et internationaux sont conduits entre l'école et des partenaires étrangers, et notamment une dizaine d'universités d'Europe, du Maghreb et des États-Unis.

Les locaux, de prestige et de qualité patrimoniale exceptionnels, devaient être rénovés afin de proposer aux étudiants une qualité d'hébergement à la hauteur de ce site et des formations proposées.

La résidence interne de l'ENSAM a ainsi été inscrite au contrat de plan, pour plus de 8M€ de l'État et de la Région. Après des études nécessairement complexes eu égard au classement du site et des bâtiments, les travaux ont débuté en 2019, et ont été achevés aux trois quarts fin 2020.

Réhabilitation des logements étudiants gérés par le CROUS, sur l'ensemble de la région (Sites Mansart à Dijon, Bouloie à Besançon...)

12.5 M€



Résidence Crous Montmuzard ©Pierre Combier



Objectif

Un territoire plus soutenable, responsable et moins vulnérable, en soutenant avec les acteurs locaux (institutionnels, économiques, citoyens) des objectifs partagés

3 Volet transition écologique, énergétique et solidaire

Taux d'engagement



Montant global engagé
231 762 260 €

Maquette*
232 515 000 €

* Maquette financière contractualisée

7 axes d'intervention



Opérations emblématiques



Efficacité énergétique

Au total, toutes thématiques confondues, les actions soutenues par l'ADEME présentent un taux de crédits engagés de 85,4 % pour les crédits relevant de l'État et 102 % pour ceux relevant de la Région, soit 85,5M€ en tout sur la période.

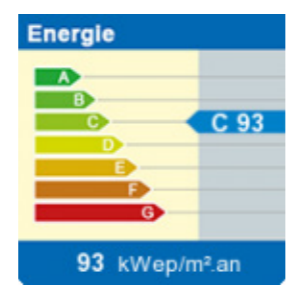
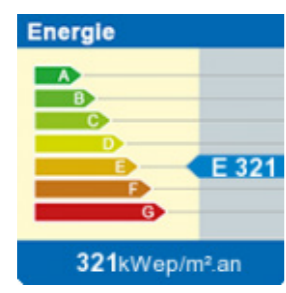
La marque Effilogis, symbole du programme de la politique d'efficacité énergétique de la Région Bourgogne-Franche-Comté axée sur la rénovation énergétique et la construction performante de niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) est aujourd'hui

parfaitement identifiée sur l'ensemble du territoire régional, tant par les partenaires du programme que par les maîtres d'ouvrage et les professionnels du bâtiment. Pour les particuliers, elle est portée par le réseau des conseillers FAIRE.

Un exemple de rénovation

L'ensemble de la « Goutelle » (71)

650 000 €



Une construction de bâtiments exemplaires

Groupe scolaire d'Amancey (25)

2.2M€



©Mairie Amancey

« Nous voulions construire pour nos enfants une école exemplaire, qui soit productrice d'énergie et réalisée en matériaux locaux. Nous avons eu recours majoritairement à des matériaux nobles et naturels tels que le bois et la paille. Le bâtiment a été très bien conçu par l'équipe de maîtrise d'œuvre qui a voulu une orientation idéale, une volumétrie compacte, une isolation respectant les exigences du label Bâtiment à énergie positive (BEPOS) et des panneaux solaires photovoltaïques installés en toiture pour une autosuffisance en énergie, neuf mois sur douze.

Intégrer nos ressources locales (bois et solaire) dans la construction d'une école est un message

fort que nous voulions donner. Deux villages de la communauté de communes ont fourni la totalité du bois. Les enfants sont allés en forêt voir les bois qui allaient servir à l'opération. Nous avons ensuite organisé des visites de chantiers puis une nouvelle excursion en forêt où les enfants ont aidé l'Office national des forêts à replanter des arbres. Ils ont eu ainsi une vision complète du cycle plantation, croissance et récolte des bois. »

TÉMOIGNAGE DU MAÎTRE D'OUVRAGE, Philippe Maréchal, président du SIVU



Énergies renouvelables (EnR)

Le montant total programmé par l'État et la Région pour les énergies renouvelables en investissement s'élève à plus de 41M€

Les projets **bois énergie, réseaux de chaleur et méthanisation** sont les principaux consommateurs de crédits d'investissement.

Le réseau des animateurs EnR généralistes et spécialisés (cible ou filière) s'est étoffé depuis 2018, avec notamment de nouveaux postes pour les agriculteurs (notamment méthanisation), les entreprises (notamment la récupération de chaleur dite fatale) et pour faire émerger des projets EnR provenant des citoyens. En tout, **6 postes ont été créés** depuis 2018, faisant passer à 25 le nombre d'animateurs EnR dans notre région.

Investissement total

41 M€



25 animateurs EnR dans la région



Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

Les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ont été déployées en Bourgogne dans un premier temps, puis étendues à la Franche-Comté à l'issue de la fusion des régions.

Le dispositif Classes environnement avait pour objectif de permettre à des élèves de primaires, collèges et lycées de bénéficier de contenus pédagogiques délivrés par des professionnels de l'EEDD, dans des centres référencés et pour des séjours de 3 à 5 jours. Avec une moyenne de 6000 élèves par an – sauf en 2020 en raison de la crise sanitaire – le dispositif aura permis de sensibiliser près de 31 554 jeunes de la région aux enjeux

environnementaux.

Ce volet a également poursuivi le **soutien aux quatre muséums d'histoire naturelle** (Citadelle de Besançon, muséum d'Histoire Naturelle d'Autun et d'Auxerre, jardin de l'Arquebuse de Dijon) dans la réalisation d'expositions pédagogiques grand public sur la nature, les espèces et les espaces naturels. Les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), fédérés en union régionale, ont pu déployer leurs actions de sensibilisation sur une partie importante de la région, et accueillir en 2021, un 5ème CPIE labellisé, le CPIE Yonne et Nièvre.

Dispositif Classes environnement



31 554 jeunes sensibilisés



Classe Environnement Saint Romain

Formation et accompagnement des formateurs

pour le développement et la dynamisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable

La DREAL a soutenu **le Groupe Régional d'Accompagnement et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE)** pour accompagner et renforcer la dynamique de réseau en l'élargissant à l'ensemble de la nouvelle région, développer les compétences des acteurs de l'EEDD, notamment par des approches et des outils pédagogiques innovants, définir une stratégie partagée d'éducation à l'environnement et au développement durable, notamment par l'organisation d'Assises régionales, en partenariat avec Alterre BFC et un comité d'acteurs issus régionaux.



Biodiversité et préservation des ressources

Politique de l'eau (agences de l'eau et Région)

Le territoire régional est concerné par 3 têtes de bassin versant majeures : Rhône, Seine et Loire, et détient donc une responsabilité importante, tant les actions menées à l'amont ont un impact en aval majeur.

d'aides sur ce CPER, principalement pour réduire les pollutions diffuses et restaurer les milieux aquatiques.

Région et État ont mis en œuvre une politique de l'eau axée sur les continuités écologiques des cours d'eau, la conservation et la restauration des zones humides.

Les agences de l'eau ont soutenu plus de **1 000 projets et apporté, avec l'appui de la Région, plus de 53 M€**

• Re-méandrage de la rivière Alène, à Luzy (Nièvre), en 2018



La restauration morphologique du cours d'eau (anciennement recalibré) a consisté en son reméandrage sur 350m, la diversification d'habitats, la recréation de ripisylve sur 1,4 km et la mise en défens (pose de clôtures pour préserver les berges et la reprise de la végétation) sur 2,4 km.

Préserver et restaurer les réservoirs de biodiversité et les paysages

La Région a poursuivi les dispositifs « Vergers de Sauvegarde » et « Bocages et paysages » étendus à l'ensemble du territoire régional, dès 2017. Entre 2015 et 2020, ce dispositif a soutenu 1319 projets :



21 600 arbres fruitiers de variétés régionales



+ 300 ruches implantées



165 Km de haies



72 Km d'alignement d'arbres

• Dispositif « Cimetière sans pesticide »

mis en œuvre dans le village de Sainte-Colombe-en Auxois illustre la lutte contre les pollutions et le soutien aux initiatives innovantes permettant de contribuer à l'amélioration de la qualité des masses d'eau.

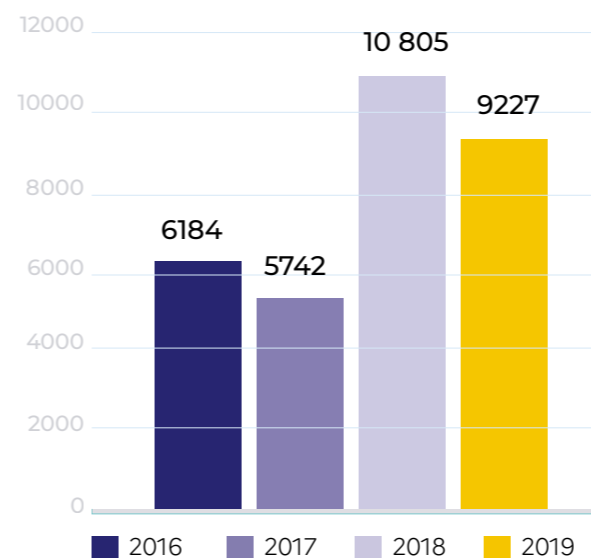


• Favoriser la biodiversité

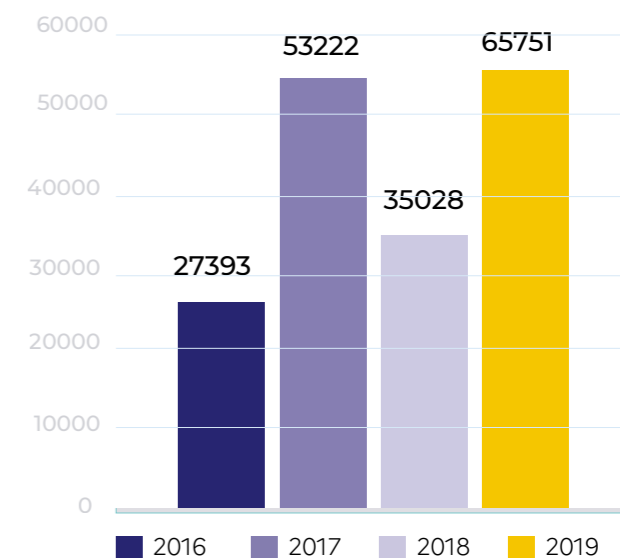
effacement de seuil sur la rivière du Cousin.



BILAN ANNUEL DES PLANTATIONS DE HAIES MÉLLIFÈRES (ML)



BILAN ANNUEL DES PLANTATIONS/RESTAURATIONS DE HAIES CHAMPÊTRES ET ARBRES ALIGNÉS (ML)



Objectifs

- Un bon haut débit pour tous en 2020 et un très haut débit pour tous dès 2022 ;
- une couverture mobile de qualité généralisée d'ici 2022 ;
- un développement des usages du numérique sur le territoire et dans le cadre de la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique en cours d'élaboration (SCORAN).

Taux d'engagement



Montant global engagé

8 485 350 €

Maquette*

8 697 810 €

* Maquette financière contractualisée



Premier temps

Les réalisations ont concerné dans un premier temps les infrastructures mobiles puis, depuis fin 2018, les projets se sont articulés autour des usages numériques avec un soutien au développement :

DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
(fab lab en lien avec les entreprises),

DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE (intelligence économique)

puis plus largement DES USAGES DU NUMÉRIQUE.

Fin 2019 début 2020

Depuis fin 2019-début 2020, après l'adoption de la stratégie régionale (SCORAN), les actions se sont orientées vers la sensibilisation et la familiarisation aux usages du numérique des populations, des actions de formation, de l'équipement et l'animation de tiers-lieux (120 en BFC).



120 tiers-lieux
en Bourgogne-Franche-Comté

Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique

Anticiper et accompagner les changements induits par les enjeux de numérisation de l'économie, de la société et des territoires, puis fixer des perspectives, telles sont les ambitions de la première SCORAN à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté.

Elle se structure autour de trois enjeux stratégiques qui cadreront l'action des partenaires régionaux :

- **accélérer le déploiement des infrastructures numériques** : accès mobile et fixe pour tous les usagers du territoire ;
- **accompagner la transformation numérique du territoire** : accompagnement du citoyen et structuration de l'offre de médiation et d'inclusion, construction des outils numériques pour faciliter la vie des citoyens (mobilité, éducation, modes de travail, tourisme, etc), attractivité du territoire, point-clé de développement ;
- **innover par la donnée**, une opportunité dans l'émergence de nouveaux services plus efficaces.



French Lab Sochaux ©Jacques Varlet



French Lab Sochaux ©Jacques Varlet



French Lab Sochaux ©Jacques Varlet

Opération emblématique



Formation et métiers du numérique

Un Fab-lab mobile pédagogique pour les habitants du Charolais-Brionnais

Ce projet, porté par l'association numérique Syntaxe Erreur 2.0, a permis l'acquisition d'un véhicule aménagé et son équipement en matériels informatiques et connectiques de haute qualité, nécessaires à des actions de formation.

Le CPER a apporté **une subvention de plus de 53 000 €** en faveur de cette action de sensibilisation et de promotion des usages du numérique auprès du grand public, dans un secteur rural prioritaire, notamment en termes de désenclavement et d'accès aux formations.

Cet utilitaire, qui se présente comme un truck numérique, propose aussi deux types d'animation :

- Animations ludiques avec un drone ;
- Animation formation aux ateliers du numérique.

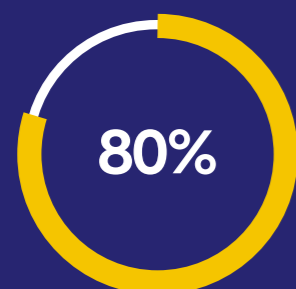
Lors de l'étape de Paray-le-Monial, la tournée 2020 du truck numérique, de nombreux jeunes sont venus découvrir un échantillon de ces outils numériques (ateliers drones, casque virtuel, imprimante 3d, Xbox...) et se renseigner auprès de la Mission Locale et de Syntaxe Erreur 2.0 sur les métiers du numérique, en présence de la députée Josiane Corneloup.



Objectifs

- Information, prospective et anticipation en matière d'emploi et de formation professionnelle ;
- Soutien aux projets territoriaux ;
- Soutien à la formation individuelle et collective des salariés au sein des filières ;
- Accompagnement des mutations.

Taux d'engagement



Montant global engagé

18 616 282 €

Maquette*

23 260 000 €

* Maquette financière contractualisée



Volet emploi

L'ensemble des dispositifs inscrits sur les deux CPER a été élargi à la Bourgogne-Franche-Comté, afin de pouvoir soutenir sur l'ensemble du territoire régional des projets portés PAR LE RÉSEAU EMPLOI-FORMATION ORIENTATION PROFESSIONNELLE (EMFOR) en Bourgogne-Franche-Comté, L'ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (ARACT), en faveur de la GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES DE TERRITOIRE ET DE FILIÈRES (GPECT) et de la formation et sécurisation des parcours professionnels des salariés.

GPEC de Territoires et Filières

Dans la poursuite de l'esprit de la feuille de route régionale de promotion de la GPECT élaborée conjointement entre l'État, la Région Bourgogne et le Fonds social européen (FSE) à l'échelle du territoire bourguignon, depuis 2017, plus d'une dizaine de

démarches de GPECT ont été financées dans le cadre du CPER 2015-2020 avec un apport Etat-Région, à compter de 2018, cette action s'est étendue au territoire franc-comtois.



Formation des salariés et sécurisation des parcours

(via des accords avec les secteurs professionnels)

Entre 2017 et 2020, **6 accords-cadres** d'Engagement développement de l'emploi et des compétences (EDEC) ou d'Appui régional à l'effort de formation des entreprises (AREFE) ont été inscrits dans le CPER avec des crédits État et Région.

Soutenir l'adaptation des salariés aux évolutions engendrées par les mutations économiques, industrielles et technologiques.

Différents accords



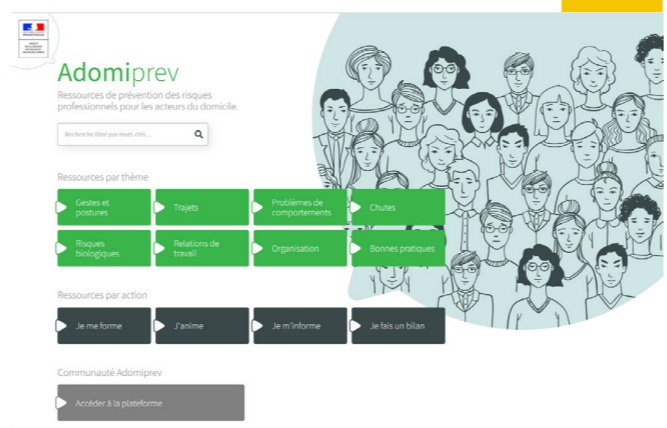
Accord en faveur des acteurs du domicile

L'accord "Acteurs du domicile" a eu pour objectif de soutenir environ 150 structures, au profit de 500 bénéficiaires (dont les salariés du particulier employeur). Il a permis, par exemple, la mise en place des actions suivantes :

- **développement de compétences** qui mobilisent une ou plusieurs modalités pédagogiques innovantes, au bénéfice de 12 entreprises et 250 stagiaires ;
- **formation aux risques routiers** inhérents à la situation de travail : depuis 2018, plus de 65 sessions et 300 salariés bénéficiaires ;
- **financement d'un incubateur**, avec modification de l'architecture de formation ;
- **soutien à 300 personnes en situation de multi-emplois** sur des territoires à faible départ en formation ;
- **clubs d'entreprises animés** par l'ARACT, afin d'échanger sur les conditions et les risques au travail, leur prévention et l'amélioration du bien-être des salariés ;
- **formation aux risques routiers** aux employeurs du secteur : l'accord a permis de développer une partie de cette formation à distance ;

Le site [adomiprev](https://adomiprev.fr) est dédié aux acteurs du domicile, afin de prévenir les risques professionnels :

<https://adomiprev.fr>



Accords pour les secteurs de l'automobile et de l'industrie agroalimentaire

Concernant les sous-traitants automobiles, l'accord est en vigueur jusqu'à fin 2024. L'objectif est de soutenir environ 60 entreprises et plus de 500 salariés. En 2019, 450 000 € avaient été engagés dans le cadre de cet accord.

Pour le secteur agroalimentaire, l'accord se terminera fin 2023. L'objectif initial est de soutenir environ 70 entreprises et plus de 360 salariés. A fin 2020, 28 entreprises et 183 salariés en avaient bénéficié, avec un 356 000€ engagés sur l'année 2020, dans le cadre de l'AREFE conclu.



Ecole Production ©David Cesbron



28 entreprises



138 salariés



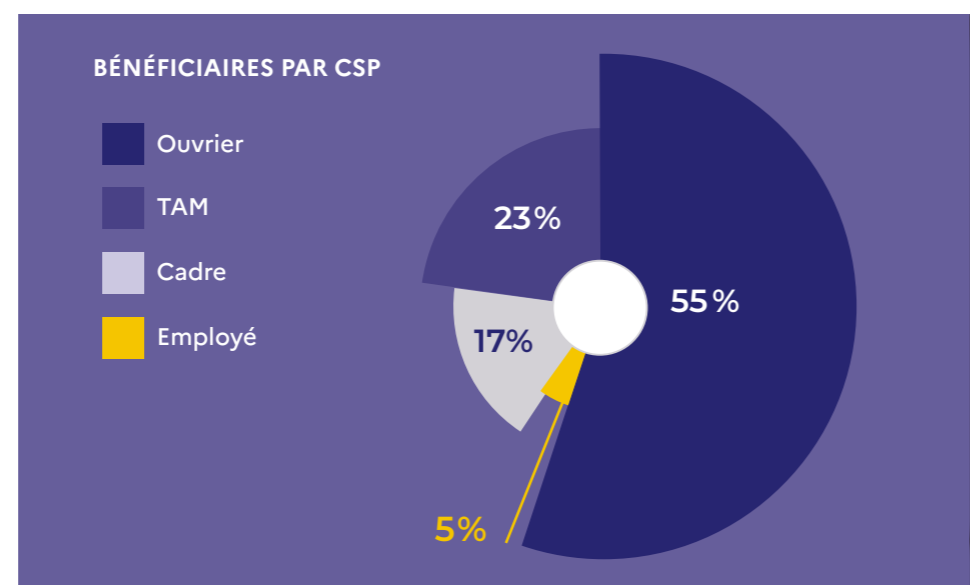
Accord en faveur des acteurs de l'énergie



Fin 2020, 30 entreprises et 261 salariés en ont bénéficié

L'accord "Énergies" avait pour objectif initial de soutenir environ 80 entreprises et plus de 420 salariés.

À fin 2020, 30 entreprises et 261 salariés en ont bénéficié. Ces salariés ont suivi des formations qualifiantes dans le domaine industriel de l'énergie. Les classes ouvrières ont grandement bénéficié de ce programme.



Accord pour sécuriser les parcours professionnels des salariés du secteur de l'intérim

D'une durée d'un an et demi, cet accord a permis de soutenir la formation de 184 intérimaires en région, avec 500 000 € engagés dans le cadre d'un AREFE.





6

Volet territorial

Objectif

- Renforcer la cohésion sociale,
- Organiser un réseau territorial multipolaire
- Accéder à des soins de qualité partout sur le territoire

Taux d'engagement



Montant global engagé
182 064 807 €

Maquette*
264 880 990 €

* Maquette financière contractualisée

Dans le domaine

territorial, l'État et la Région ont mobilisé

+182 M€

Rénovation urbaine

Politiques territoriales

Politique de la Ville

Culture et Patrimoine

Rénovation urbaine et politique de la Ville

En Bourgogne-Franche-Comté, 58 quartiers ont été reconnus prioritaires pour la politique de la Ville (QPV), regroupés par l'État au sein de 23 contrats de ville 2015-2020. Ils ont tous été co-signés par la Région.

Ces contrats de ville ont eu pour ambition d'intégrer l'ensemble des thématiques reconnues prioritaires. Ils ont été inscrits dans les CPER afin de mettre en valeur l'engagement public de l'État et de la Région au côté des agglomérations concernées, autour des 3 grands axes :

- Renforcer la cohésion sociale.
- Favoriser l'attractivité des quartiers de la politique de la ville par la rénovation urbaine et l'amélioration du cadre de vie.
- Développer l'activité économique et l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires.



En matière de cohésion sociale, de cadre de vie, d'activité économique, de développement durable et d'accès à l'emploi et à la formation, l'État et la Région ont mobilisé à la fois leurs moyens de droit commun et leurs dispositifs ou crédits spécifiques, en recherchant leur cohérence et leur renforcement mutuel. Afin d'animer et de coordonner cette action commune, ils ont signé en 2016 une convention d'application du CPER. C'est dans ce cadre qu'ont été organisées des rencontres partenariales avec les habitants et les acteurs de terrain, des ateliers, des réunions thématiques et de formation... Ce partenariat et ces actions de terrain ont permis de valoriser les actions et les missions portées par les conseils citoyens dans les quartiers « politique de la ville », et de favoriser l'émergence de réseaux et le partage d'expériences entre acteurs.

En matière de rénovation urbaine, l'action concertée entre l'État, la Région et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a bénéficié d'une convention tripartite d'application des CPER afin de mieux la coordonner. Les interventions ont été ciblées sur un ensemble de quartiers où les besoins de réhabilitation et de transformation de l'espace public, du logement et de la qualité d'ensemble du cadre de vie ont été reconnus d'intérêt régional, voire national. Au total, 6 quartiers ont été reconnus d'intérêt national (QIN) et 12 d'intérêt régional (QIR), la région intervenant en outre sur un 13e quartier d'intérêt régional (quartier Saint Laurent de Cosne-Cours-Sur-Loire).

Quelques chiffres clés



44%
moyenne des personnes sous le seuil de pauvreté, lors de la signature des 23 contrats de ville



+ 140 000 personnes en Bourgogne-Franche-Comté habitent un territoire prioritaire



23 contrats de ville 2015-2020 prolongés à 2022 regroupant au total 58 quartiers prioritaires de la politique de la ville

15M€ par an

montant moyen de l'investissement de l'État dans les QPV de la région, 6 au titre des crédits de droit commun

11,6M€

montant engagé par la Région pour les projets de rénovation urbaine sur les QIR et les QIL sur la période 2015-2020

23 M€

montant total de crédits engagés par l'État et la région pour les opérations de Rénovation Urbaine, à la fin de l'année 2019

Opérations emblématiques

Rénovation urbaine du quartier de La Madeleine à Joigny (Yonne)

Le projet vise la rénovation d'un quartier créé dans les années 60. Il comporte ainsi 80 démolitions, 595 réhabilitations, dont 504 Haute Performance Énergétique et 639 résidentialisations. L'accent a également porté sur les opérations d'aménagement et sur les équipements de proximité. En effet, le quartier de La Madeleine souffrait de son enclavement et d'image de « ville dans la ville ». Aussi, en lien avec les habitants, le projet soutenu par l'ANRU et la région entend redonner vie au cœur de quartier autour de son centre commercial et l'ouvrir, avec la création d'espaces de convivialité et la sécurisation de ses traversées : il comporte la réhabilitation de la place Colette, la création de squares, la réalisation d'une liaison douce reliant le quartier

de la Madeleine et le centre-ville. En outre, cette ouverture du QPV aux autres quartiers proches doit augmenter son taux de fréquentation extérieure, du fait des nombreux équipements sportifs et éducatifs dont il est doté, et que le programme de rénovation urbaine enrichit encore (création d'un terrain de foot synthétique, d'une maison de l'enfance et du citoyen intégrant un centre de loisirs, et d'un nouveau relais d'assistantes maternelles).

Le montant total du projet s'élève à 21 M€. L'enveloppe financière accordée par l'ANRU (issue essentiellement de fonds Action Logement), s'élève à 3,7M€, et la Région a engagé 640 K€ sur cette opération. À ce jour, les 2/3 des opérations du projet sont réalisées, la quasi-totalité des crédits étant engagée.

Rénovation urbaine de Vesoul : labellisé « quartier fertile »

Le QPV de Rêpes-Montmarin a été labellisé fin novembre 2021, en tant que « Quartier fertile ». Il comportera une partie un espace de maraîchage bio, permettant d'associer des personnes en insertion, un élevage pédagogique (avec poulailler participatif et éco-pâturage), des jardins partagés et familiaux, des bacs en milieu scolaire et des permis de végétaliser au bénéfice de ce quartier prioritaire de Vesoul, qui comptait 2 670 habitants au recensement de 2018.

À fin 2021, une centaine de QPV a été labellisée quartiers fertiles par l'ANRU, parmi lesquels 4 autres lauréats sont dans notre région : le projet Ramifications de Dijon-Fontaine-d'Ouche, Banlay fertile à Nevers, les Jardins maraîchers d'insertion à Joigny et le Jardin de Corneille à Sens. Leur objectif est de renforcer la dimension environnementale des quartiers en rénovation urbaine, en créant un ensemble de fermes urbaines, favorisant l'accès à une alimentation saine et durable. Ces projets comportent également une dimension de cohésion sociale, voire d'insertion professionnelle, qui favoriseront l'attractivité et la dynamisation du cadre de vie des quartiers prioritaires.

Politiques territoriales

Les interventions de l'État et de la Région, mobilisant plus de 125M€ en six ans, ont permis de lutter pour l'équilibre du développement et de l'activité des territoires, de concentrer des moyens en faveur de secteurs vulnérables tout en accompagnant les projets favorisant l'innovation et les dispositifs d'égalité d'accès aux droits et aux services.

Si ces interventions ont été de nature différente pour l'État et la Région, elles ont visé le plus souvent possible la complémentarité et la convergence.

Pour l'État, de 2015 à 2017, le principal objectif fut d'organiser un réseau territorial multipolaire

Sur le territoire de l'ex-Bourgogne,

c'est essentiellement par des contrats-cadres (contrat de territoire ciblés sur les territoires vulnérables et hyper-ruraux) ou par des appels à projets (services innovants, centres bourgs), que l'État est intervenu. Les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) ont été soutenues en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Sur le territoire de l'ex-Franche-Comté,

5 niveaux de fragilité ont été définis, avec l'INSEE, au niveau des bassins de vie. En complément, les pôles métropolitains et les projets à rayonnement régional ont bénéficié de crédits du CPER.

À partir de 2018, les modalités d'intervention sont unifiées sur l'ensemble de la région, et convergent en priorité en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et petites villes de demain, contribuant ainsi au maillage et à l'équilibre du territoire régional. Cette convergence renforce encore la cohérence avec les actions portées par la Région.

Dans le détail, à compter de 2018, cinq priorités ont été retenues :

- la revitalisation des centres-bourgs ;
- la coopération inter-territoriale ;
- la coopération transfrontalière ;
- les projets à rayonnement régional ;
- les projets s'inscrivant dans les contrats de ruralité.

Ces interventions reposent avant tout sur les moyens du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Au-delà des projets d'investissement, l'intervention de l'État a été prépondérante pour inciter les collectivités territoriales à renforcer leur capacité d'ingénierie intégrée, avec des subventions aux postes de chargés de projets : 22 chefs de projets et chargés de mission ont été recrutés dans le cadre des démarches de revitalisation des centres-bourgs.

117,7M€

montant total contractualisé par l'État et la Région en faveur des politiques d'égalité territoriale

128,7M€

volume total des crédits qui ont été engagés, au terme des CPER 2015-2020, 109 % des objectifs contractuels

Pour la région, une intervention selon les 4 grandes modalités et thématiques

Contractualisation territoriale

Au titre de la politique d'aménagement du territoire et de développement local, les deux ex-régions ont mis en place une politique territoriale mettant en avant la contractualisation avec les territoires de projet (échelle du Pays ou des Pôles d'Équilibre Territorial et Rural en prenant en compte les différentes structures territoriales : Communautés de communes, Agglomérations). Ces contrats ont été définis sur une première période triennale 2015-2017. L'année 2018 a ainsi représenté l'année de la convergence des contrats dans le cadre de la fusion des régions. 2017 a été l'année de mise en place du nouveau cadre commun d'intervention commun à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

- **11,56 M€ engagés sur les territoires francs-comtois de 2015 à 2017**
- **19,42 M€ engagés sur les territoires bourguignons de 2015 à 2017**

Les contrats cap territoires 2018-2020

ont eu vocation à soutenir des actions accompagnées par une ingénierie territoriale et s'intégrant dans une stratégie locale de développement cohérente avec les enjeux régionaux prioritaires.

Leur élaboration s'est faite suivant le respect de grands principes :

- **un principe d'égalité de considération des territoires ;**
- **des principes d'équilibre et de cohésion du territoire régional, conduisant à répartir de façon équilibrée le soutien de la Région entre les trois échelles de territoires ;**
- **un principe de solidarité territoriale, conduisant à mobiliser davantage de moyens pour les territoires les plus fragiles.**

Ils ont été passés à l'échelle SCOT et PETR, maille

territoriale de référence du fait de sa capacité à porter et animer un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie et d'emploi.

Les territoires engagés dans ces contrats ont été invités à prioriser leurs projets autour d'un des quatre fils directeurs : accueil et attractivité / transition énergétique / renforcement du maillage des pôles / gestion durable de l'espace et lutte contre l'étalement urbain.

Sur cette période, **c'est un total de 428 opérations qui ont été soutenues**, grâce à de nombreux équipements de service à population (services petite enfance, équipements sportifs, culturels...), des opérations d'aménagement et d'urbanisme, des actions en lien avec la mobilité (pôles d'échanges multimodaux, voies cyclables) et des activités économiques (friches notamment) pour un montant de 62,4 M€.

Coopération inter-territoriale

Pour répondre à certains enjeux partagés (culture, mobilité, continuité écologique...) et aux besoins de la population, la Région a incité les collectivités et territoires de projets à dépasser leurs frontières administratives pour coopérer avec d'autres territoires, qu'ils soient limitrophes ou non, en Bourgogne-Franche-Comté ou non. Le programme inter-territorialité a ainsi permis de faciliter le partage d'une vision commune et l'élaboration d'un objet d'étude ou un projet d'investissement ainsi que leurs modalités de financement, afin de construire une réponse inédite à des problématiques communes.

Ce sont 27 opérations d'investissement qui ont été accompagnés pour 3,8 M€ (promotion covoiturage Arc jurassien, boucles et pistes cyclables, équipements dynamiques d'informations touristiques...).

Santé

Pour permettre à chaque habitant d'accéder à des soins de qualité en tout point du territoire, la Région a accompagné la création de lieux supports d'activités d'équipes de soins primaires (ESP) à travers la création de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), de centres de santé polyvalents (CSP) ainsi que de projets immobiliers portés par d'autres équipes de soins primaires plus souples organisées localement. Son niveau de soutien était corrélé à la zone d'implantation de l'équipement et du nombre de professionnels de santé. Au total, à l'échelle de la région BFC, **ce sont 45 projets qui ont été soutenus, pour un montant de 5,3 M€**. L'appel à projet Territoires 2015-2020 a permis de soutenir 5 projets, dont deux projets en lien avec la santé dont une maison des étudiants en santé à Saint-Sauveur-en-Puisaye.

Opérations emblématiques



Réhabilitation du site de l'ancienne piscine de Nevers : un espace aqualudique en cœur de ville

La requalification du site de l'ancienne piscine de la Jonction, qui se trouvait à l'état d'abandon depuis 2009, a été soutenue par le CPER, dans le cadre d'une véritable « métamorphose » du site urbain vers un espace de loisirs et de détente.

Désormais, ce lieu chargé de mémoire pour les habitants de Nevers associe une promenade, des fresques, une aire de jeux, des digues restaurées, une passerelle dédiée aux piétons et aux vélos, un espace de loisirs et de pique-nique, créant ainsi un espace intergénérationnel qui profitera au dynamisme et à l'attractivité de la capitale nivernaise. Il est relié tant au centre-ville qu'aux quais de Loire.



©Ville de Nevers

Au total, cette réhabilitation a représenté un investissement de

1,7M€, dont 1,3M€ pour les opérations sur le site même de l'ancienne piscine et 0,4M€ pour le quai.

Le Département est également intervenu au côté de l'État et de la Région pour la réussite de cette opération. L'inauguration a eu lieu le 25 août 2020.



Redynamisation du centre-ville de Mâcon : extension des Halles Saint-Pierre et création d'une salle d'exposition monumentale

Inscrite dans le vaste programme Action Coeur de Ville porté par l'État, la rénovation de l'îlot des Minimes, près de l'église Saint-Pierre, en est une opération emblématique.

Le centre-ville, comme le démontrait le résultat d'une enquête auprès de la clientèle de l'îlot, a besoin d'une diversification de son offre commerciale, notamment alimentaire. L'accueil de stands supplémentaires, par l'extension des Halles Saint-Pierre, ajoute plus de 750m² d'espace de commerce et devrait permettre à 17 nouveaux professionnels de s'y installer. L'opération, portée par la Ville, a bénéficié d'un soutien de la Région et de l'État à hauteur de 300 000€, sur un coût total de 1,15M€.

Autre réalisation majeure de la valorisation de l'îlot des Minimes, la création d'une salle d'exposition monumentale, en lieu et place de l'ancien cloître du couvent. Contigu aux Halles St-Pierre, cette espace permet la présentation au public d'œuvres d'art monumentales, dans un cadre historique et ouvert à tous, ce qui favorise le dynamisme culturel du cœur de ville. L'opération a nécessité un investissement de 600 000€, soutenu par l'État et la Région à hauteur de 456 000€, soit plus des trois quarts de ce montant.



©Ville de Mâcon

Îlot des Minimes

456 000 €
d'aide du CPER



Restauration du Centre éducatif de la Douce, à Bavilliers (Territoire de Belfort)

Après deux ans de travaux, cet établissement, reconnu nationalement pour la qualité de son travail pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes qui lui sont confiés, bénéficie désormais de locaux rénovés et sécurisés (charpentes, ventilation, électricité, chauffage...) réaménagés, embellis et enrichis d'un espace extérieur de jeux multisports.

Le centre accueille 90 jeunes, dont plus des trois quarts sont des mineurs isolés, âgés de 8 à 21 ans.

L'ensemble des opérations, porté par le Département du Territoire de Belfort, a nécessité 2,5M€ d'investissements. Les crédits apportés par le contrat de plan ont permis d'achever le complet financement, grâce à un soutien d'un demi-million d'euros.

Crédits
contrat de plan
500 000 €



Maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Claude (Jura)



Source hautjura.fr

Ce projet, conduit par la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, regroupe en un même lieu et sur plus de 1200 m², des médecins généralistes, des infirmières, des kinésithérapeutes, la médecine du travail, des diététiciens et des psychologues.

Le bâtiment, ouvert début 2021, a été conçu dans un souci de basse consommation énergétique, d'insonorisation optimale, en utilisant des matériaux bio-sourcés et un chauffage-ventilation par géothermie.

Cette nouvelle Maison de santé pluridisciplinaire vient compléter l'offre de services à la personne sur le territoire du Haut-Jura, après celles qui ont été installées à La Pesse (plateau des Hautes-Combes) et à Saint-Lupicin (commune des coteaux du Lizon).

Maison de santé pluridisciplinaire

d'un montant de 3,7M€ au total a été co-financée par de nombreux partenaires, dont l'État et la Région dans le cadre du contrat de plan, avec plus

1.1 M€

Culture et Patrimoine

Les projets culturels et patrimoniaux situés dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires pour la politique de la Ville ont été priorités. Il s'agissait de moderniser, préserver et renforcer la répartition équilibrée, dans l'ensemble de la région, la création, les services et le patrimoine culturels ouverts au public.



+34 M€
pour le patrimoine
et les équipements
culturels régionaux



11.2 M€
en soutien à la
création culturelle



30.5 M€
pour la rénovation,
la préservation
et la valorisation
du patrimoine
monumental



du programme
prévu en 2015 a
été mis en œuvre,
couvrant 90 % du
territoire régional

Opérations emblématiques



Vézelay : restauration de la Tour Saint-Antoine et du parvis de la basilique

La restauration de la basilique de Vézelay, inscrite dans 2 CPER successifs et appelée à se poursuivre dans le cadre du plan de relance, a permis la sauvegarde et la mise en valeur d'un monument historique majeur, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, contribuant au rayonnement touristique du Vézélien. Les chantiers se sont achevés en 2020 par la restauration de la façade occidentale, des portails de l'avant-nef et de la tribune.

3.1 M€
d'aide du CPER



Espace des Arts de Chalon-sur-Saône

La Scène Nationale de l'Espace des Arts a fait l'objet d'une réhabilitation totale. Financée d'une part sur des crédits de droit commun pour sa partie protégée au titre des Monuments Historiques, la réhabilitation de cette emblématique Maison de la Culture a connu en outre un soutien pour son aménagement d'équipement culturel au titre du CPER.

Inauguré en 2018, cet équipement jouit désormais de beaux espaces mis à jour et d'une accessibilité revue autour de 2 salles de spectacle de 950 places et 280 places. Elle dispose également désormais de deux

salles de 500 m² au total, destinées à des expositions, répétitions et présentations de spectacles, ainsi que d'un studio de danse de 100 m² et d'espaces dédiés à l'accueil d'artistes en résidence.

**Investissement
total
5 M€**



Musée des Beaux-Arts de Dijon Métropole



12 M€ d'aide du CPER

Le 17 mai 2019, le musée des Beaux-Arts de Dijon, l'un des plus riches et des plus anciens de France, a inauguré l'intégralité de ses espaces rénovés, mettant un terme à un ambitieux chantier initié en 2002.

Ce projet a été inscrit dans deux CPER (2007-2014 et 2015-2020), correspondant aux deux tranches de travaux. Depuis 2006 l'État, engagé à hauteur de **16,6 M€** (assiette subventionnable : 51,5 M€ HT), est intervenu pour la construction d'une réserve, la restauration du monument historique, les fouilles archéologiques, la restauration des collections et la restructuration muséographique. Le palais s'inscrit désormais dans un nouvel usage du cœur de ville rendu aux circulations douces. Les travaux de piétonisation du secteur situé entre l'église Notre-Dame et le Théâtre, avec ses rues bordées de commerces d'antiquités, de mobilier design et de gourmandises artisanales, constituent désormais l'élégant "quartier des arts" de Dijon.



Théâtre et Fabrique de Dole (labellisés Scènes nationales du Jura)

Le théâtre de Dole a été construit entre 1840 et 1844 et remanié une première fois dans les années 1920. Classé Monument Historique en 1996, ce théâtre à l'italienne nécessitait une importante rénovation. Le bâtiment n'était plus aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité.

Le CPER 2015-2020 a soutenu **la réhabilitation des loges, de la scène, des dessous de scène, de la salle de spectacle et des coursives**. Un ascenseur permettra en outre aux personnes à mobilité réduite d'accéder au foyer et à la salle du foyer, elles aussi réhabilitées.



Conclusion

Depuis leur création les contrats de plan État-Région (CPER) ont matérialisé la volonté partenariale de l'État et des Régions de développer des projets structurants favorisant le rayonnement régional et la qualité de vie des citoyens

En permettant une convergence des financements en faveur d'opérations emblématiques, ainsi que la mise en cohérence des politiques publiques Etat / Région au service d'une vision stratégique partagée à l'échelle des deux régions, les CPER Bourgogne et CPER Franche-Comté 2015-2020 ont pleinement répondu aux enjeux de modernisation et de rayonnement du territoire, renforçant en sus l'égalité des entre les territoires.

Dernière génération de CPER créés avant la fusion des régions, les contractualisations Bourgogne d'une part et Franche-Comté d'autre part avait en commun leurs objectifs :

- **Formaliser l'engagement de l'État et de la région** au service d'une stratégie négociée d'investissements pour la compétitivité, la croissance et l'emploi ;
- **Accompagner la réforme territoriale des régions Bourgogne et Franche-Comté** en une seule et même région Bourgogne-Franche-Comté dès le 1er janvier 2016.

Le bilan, que vous venez de découvrir, témoigne à travers les grandes réalisations et les grandes masses d'investissements de l'atteinte de ces objectifs et, en particulier, de la mise en œuvre progressive de la réforme territoriale à l'échelle d'une grande et même région Bourgogne-Franche-Comté fusionnée.

1.05 milliards d'euros ont été engagés par l'État et la Région au cours de la période 2015-2020 sur les thématiques de la mobilité, de l'enseignement supérieur et recherche, de la transition écologique, du numérique, de l'emploi et d'aménagement des territoires. Une mobilisation financière et technique qui a d'autre part servi d'effet levier à la mobilisation des fonds structurels européens (FEDER, FSE, FEADER) de la période 2014-2020.

Parmi les grandes réalisations qui ont marqué ces CPER, nous retiendrons en particulier :

Dans le cadre de la thématique de « mobilité »,

des chantiers d'une ampleur considérable ont été menés à leur plein achèvement (plus de 545 M€ d'engagement) répondant ainsi aux besoins principaux identifiés avec les études conduites dans le cadre des CPER et ce, prenant acte de l'évolution des coûts ou de l'ambition à la hausse de certains projets (par exemple, la ligne des Hirondelles en ex-Franche-Comté).

Une partie des ambitions « mobilités » des CPER 2015-2020 n'ayant pu être engagée sur la période. Elles n'ont pour autant pas été abandonnées et ont été inscrites dans un prolongement de deux années du programme routier et ferroviaire sur les périodes 2021-2022 notamment au titre des programmes de « Relance » mis en œuvre par l'État et la Région. Un accord qui témoigne de la cohérence et de la concertation renforcée des politiques de l'État et de la Région en Bourgogne-Franche-Comté.



L'environnement et la prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique

ont constitué un axe majeur de réalisation de ces CPER 2015-2020 : 99% des enveloppes contractualisées ont été engagées à travers de nombreuses opérations tel que l'efficacité énergétique des bâtiments (85M€), le développement des ENR (41M€) et la préservation de la biodiversité.

L'enseignement supérieur et la recherche

a constitué le deuxième pilier d'investissement sur ces CPER avec un montant de plus 93 millions d'euros avec de la réhabilitation de nombreuses résidences universitaires et le soutien aux projets visant à renforcer le potentiel de recherche, notamment dans des axes thématiques à fort potentiel de développement et, ainsi, favoriser le rayonnement international de la région et son inscription dans l'espace européen de la recherche.



L'aménagement des territoires

a été une thématique importante de ces CPER avec le souci constant de dynamiser un tissu économique et socio-culturel si chère aux Bourguignons-Franc-Comtois. La région et l'Etat ont su articuler des politiques d'interventions multiples au bénéfice des territoires pour plus de 180M€.

Les CPER Bourgogne et CPER Franche-Comté 2015-2020 conduits en pleine réforme territoriale ont permis de renforcer le partenariat contractualisé entre l'État et le Conseil régional, lui insufflant une dynamique nouvelle et une vision stratégique à l'échelle de la nouvelle grande région.

Perspectives

Si ce bilan ferme un chapitre, celui des CPER Bourgogne et CPER Franche-Comté 2015-2020, il en ouvre un prochain traduit par la volonté du gouvernement et de la Région de s'engager ensemble sur la voie d'une nouvelle contractualisation CPER 2021-2027.

Le CPER Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 répond notamment aux grands enjeux du territoire, définis à partir des documents et diagnostics existants (SRADDET, SRDEII, SCORAN, Programme régional forêt-bois...).

Il porte des ambitions de renforcement des collaborations, une invitation à des contributions plus ascendantes permettant de dégager des priorités et des objectifs partagés avec d'autres partenaires, resserrés autour de thématiques classiques et inédites sur lesquels l'État et la Région, considèrent que leur action conjointe apporte une plus-value.

La prochaine période de contractualisation s'est enrichie et comporte **10 thématiques contractuelles pour un montant de 679M€ portés à parité par l'Etat et la Région** (347 millions € Région / 332 millions € Etat) dont 3 thématiques représentant 86% du CPER (Transition écologique, énergétique et solidaire, Volet territorial, Enseignement Supérieur – Recherche – Innovation).

Ce CPER BFC 2021-2027 devra aussi être l'occasion de poursuivre et développer les modalités d'exercice coordonné des politiques entre Etat et Région, en visant plusieurs objectifs :

- Renforcer les capacités communes d'observation du territoire ;
- Simplifier et fluidifier les modalités d'instruction des dossiers ;
- Renforcer les capacités d'animation auprès des acteurs ;
- Promouvoir un pilotage partagé Etat-Région des politiques publiques ;
- Développer l'information et la communication sur les actions Etat-Région.

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPEP), outil historique de partenariat entre l'Etat et la Région, constitue un formidable instrument par son approche globale et sa durée pluriannuelle, qui lui donne une force de cadrage importante.

Le partenariat mené en 2015-2020, au service de la Bourgogne Franche-Comté, se poursuit grâce à un nouveau Contrat de Plan État-Région. Signé le 23 février 2022, il définit l'ensemble des actions que l'État et la Région se sont engagés à conduire sur la période 2021-2027, autour de trois objectifs stratégiques :

1. Promouvoir les innovations

2. Lutter contre la désertification rurale et les fractures territoriales

3. Contribuer à l'objectif de la neutralité carbone

Signification des sigles

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

ANCT : Agence Nationale de Cohésion des Territoires

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ARACT : Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

AREFE : Appui Régional à l'Effort de Formation des Entreprises

ARS : Agence Régionale de Santé

BBC : Bâtiment Basse Consommation

BEPOS : Bâtiment à Énergie POSitive

BFC : Bourgogne-Franche-Comté

BU-MA : Bibliothèque Universitaire-Médiathèque d'Agglomération

CG(E)DD : Commissariat Général de (l'Environnement) et du Développement Durable

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, devenu ANCT Agence Nationale de Cohésion des Territoires

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CP(I)ER : Contrat de Plan (Interrégional) Etat Région

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CRECUS : Contrat Régionaux de Cohésion Urbaine et Sociale

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CRT : Centre de Ressources Technologiques

CRT : Comité Régional du Tourisme

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

EDEC : Engagement Développement de l'Emploi et des Compétences

EEDD : Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

EMFOR : Carif-Oref (Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation - Carif et Observatoire régional de l'emploi et de la formation - Oref) de Bourgogne-Franche-Comté

ENR(&R) : Énergie Renouvelable (et de Récupération)

ENSMM : École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ESRI : Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Femto-ST : Franche-Comté Electronics Mechanics Thermal Science and Optics – Sciences and Technologies

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

GIP : Groupement d'Intérêt Public

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

GPECT : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales

IDÉO BFC : mission régionale de l'Information et des Données Ouvertes

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

KVB : contrôle de Vitesse par Balises

LGV : Ligne Grande Vitesse

MIMENTO : Microfabrication for MEchanics, Nanosciences, Thermics and Optics

MO : Maître d'Ouvrage

MSP : Maison de Santé Pluri-professionnelle

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PFT : Plateforme Technologique

PME : Petites et Moyennes Entreprises

QIN : Quartier d'Intérêt National

QIR : Quartier d'Intérêt Régional

QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

RCEA : Route Centre Europe Atlantique

SATT SAYENS : Société d'accélération du transfert de technologie

SCORAN : Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

TGV : Train Grande Vitesse

UBFC : Université Bourgogne-Franche-Comté

UFC : Université Franche-Comté

MIMENTO : Microfabrication for MEchanics, Nanosciences, Thermics and Optics

CPER 2015 2020

Prolongé à 2022 pour le volet mobilité



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**